



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4549

Convention de mise à disposition de fibres optiques entre la Ville de Lyon et Grand Lyon
THD pour les groupes scolaires - Avenant n°1

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4549 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FIBRES OPTIQUES ENTRE LA VILLE DE LYON ET GRAND LYON THD POUR LES GROUPES SCOLAIRES - AVENANT N°1 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4390 en date du 21 janvier 2019, le Conseil municipal de la Ville de Lyon a approuvé le lancement de l'opération n° 60020597 « Raccordement en très haut débit de tous les groupes scolaires de la ville et la signature d'une convention avec la société Grand Lyon THD pour la mise à disposition de fibres optiques ».

Les écoles de la Ville sont connectées à internet par 158 points de raccordement, du fait de certaines mutualisations maternelles / élémentaires. La convention approuvée par délibération n° 2019/4390 du 21 janvier 2019 prévoyait une première phase de connexion de 19 points de raccordement en 2019-2020 pour les écoles identifiées comme prioritaires et une seconde phase pour l'ensemble des autres écoles au-delà.

Au vu des attentes fortes des établissements quant à l'amélioration du débit de leur accès au réseau, je vous propose de valider un premier avenant à la convention avec la société Grand Lyon THD afin de lancer une 2^{ème} phase de raccordement dès 2019.

Cet avenant a pour objet d'apporter plus de souplesse au déclenchement et à la planification des travaux de connexion des points de raccordement de la seconde phase par simple émission d'un ou plusieurs bons de commande à partir de 2019.

Le budget adopté pour l'opération reste inchangé, seul l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est revu.

L'estimation de la charge annuelle de fonctionnement à terme couvrant la maintenance du service s'élèvera à 107 500 € TTC.

Exercice	Charge annuelle
2019	20 600 €
2020	74 800 €
2021	107 500 €

L'arrivée à échéance des contrats avec les opérateurs internet qui délivrent actuellement le service et dont le montant annuel est de 125 k€TTC permettra, à terme, de compenser cette charge.

Vu la délibération n° 2019/4390 du Conseil municipal en date du 21 janvier 2019 ;

Ouï l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de fibres optiques pour le raccordement des groupes scolaires, établie entre la Ville de Lyon et la société Grand Lyon THD, est approuvé.
- 2- M.le Maire est autorisé à signer ledit avenant.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°00006, AP n°2015-1, opération n°60020597 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - année 2019 : 1 015 000 € ;
 - année 2020 : 642 500 € ;
 - année 2021 : 642 500 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Sandrine FRIH